



N°1290  
Entrée le 04.10.2024  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 04.10.2024

**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 03 octobre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Madame la Ministre de la Justice** concernant la procédure disciplinaire en cas de non-respect des obligations professionnelles d'un.e notaire.

Dans sa réponse à ma question parlementaire N°0751, Madame la Ministre a confirmé qu'une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de la Présidente de la Chambre des notaires. De même, Madame la Ministre a annoncé qu'une clarification est à apporter, lors de la réforme visant la modernisation du notariat, quant à la délégation des pouvoirs d'instruction et de saisine du Président de la Chambre des notaires à un autre membre de la Chambre des notaires, prévue actuellement à l'article 88 de la loi du 9 décembre 1976 sur l'organisation du notariat.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Quelles sont les conclusions retenues par la procédure disciplinaire entamée par la Chambre des notaires à l'encontre de sa présidente ?**
2. **Quel est l'état d'avancement des travaux relatifs à la modernisation du notariat ? Quand le projet de loi en question sera-t-il déposé à la Chambre des Député.e.s ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Sam TANSON**  
Députée